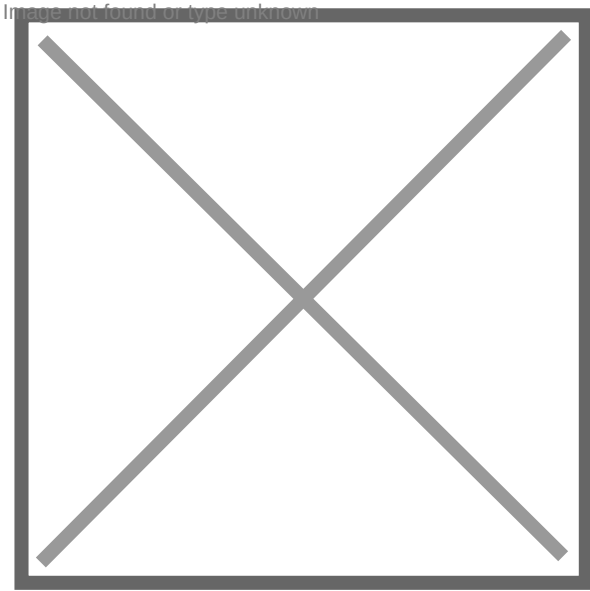




Demande de logement avec un mari sans papier

Par **emel**, le **19/08/2010** à **13:58**

Bonjour, rnje suis marié à un sans papier le mariage a était fait dans les règles à la mairie de ma ville tout c'est bien passée je suis partie a la prefecture la ils m'ont dit d'attendre 6 mois pour commencer les démarches pour le visa. rnPar contre je veux faire une demande de logement je suis de nationalité francaise actuellement en formation d'assistante dentaire j'ai un cdd je suis heberger chez mes parent avec mon mari.rnMa question est puis je faire une demande de logement alors que mon mari est en situation irreguliere mon salaire est petit je veux un logement type f3rneest ce que je doit mettre mon mari sur le dossier ou le faire qu'a mon nom, j'ai le livret de famille est tout les papiers qui vont avec.rn Je suis perdu pouvez vous m'aides svp en attende de vos réponses je vous remerci d'avance.

Par **mimi493**, le **19/08/2010** à **14:22**

Dans l'absolu, la loi ne contraint pas le bailleur a demandé la preuve de régularité du séjour du locataire. Mais la jurisprudence est beaucoup moins claire que ça et sous-entend que louer à un étranger sans papier parce qu'on n'a pas vérifié la régularité du séjour, est constitutif du délit d'aide au séjour irrégulier.rnrnDans les faits, on doit fournir, lors de la demande de logement social, la CNI ou la carte de séjour du ou des demandeurs.

Par **emel**, le **24/08/2010** à **11:48**

merci pour ta réponse,
Cela veut dire que je doit faire le dossier du logement qu'a mon nom par contre sur mes bulletins de salaire j'ai mon nom d'épouse si je fait le dossier qu'a mon nom il vont voir que je suis marié ils me réclameront mon livret de famille est la ils veront que mon époux est en situation irreguliere.
Est ce que je peut faire le dossier qua mon nom meme si j'ai le nom de mon epoux sur mes papiers.
merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **24/08/2010 à 14:35**

Essayez, vous verrez bien

Par **AYOUBA**, le **07/06/2019 à 11:21**

Bonjour, je relance ce post car je suis dans la meme situation, marié à un sans papier et la demande de régularisation est en cours a la prefecture; J'ai accouchée, Mon logement est trop petit je demande donc plus grand et j'ai une demande de logement social.
Le probleme, les bailleurs sociaux me disent de supprimer mon mari de la demande, ce que j'ai fais, en revanche le 1% logement qui a des propositions à me faire, ne veut pas me les envoyer car elle me reclame copie carte sejour et avis d imposition du mari. Je lui ai dis que je n'ai pas ses documents et que j'ai supprime mon mari de la demande de logement donc logiquement je suis seule avec mon enfant mais elle insiste ne veut rien savoir et me demande absolument ses documents!
Je trouve scandaleux qu'en tant que francaise et mon enfant est francais on refuse de me faire des propositions de logements a cause d'un mari sans papier... et en plus qui n'est pas noté dans ma demande donc ne fera pas partie du bail!!!
Quel est la solution? y'a t'il des rticles de loi que je peux invoquer? merci de votre aide

Par **amajuris**, le **07/06/2019 à 13:28**

bonjour,
ce n'est pas scandaleux, et je pense pas qu'on vous refuse un logement à cause de la situation irrégulière de votre mari qui ne devrait pas être sur le sol français, mais simplement que pour ce genre de logement, la liste des demandeurs en attente est longue.
sans doute que pour bénéficier du 1 % logement, il existe des critères particuliers.
votre mari ne sera pas mentionné dans le bail, mais l'organisme 1% logement sait bien que votre mari occupera ce logement.
vous voulez un article de loi, je vous conseille de consulter l'article ci-dessous:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006147789&cidTexte=LEGIT>

salutations

Par **AYOUBA**, le **07/06/2019 à 14:10**

MERCI BIEN

Par **Naw naw**, le **24/08/2022 à 23:32**

Bonjour
Je suis marié cela fait maintenant 1 an avec un sans papier nous avons eu un enfant j'ai fait une demande de logement sociale au niveau de la préfecture c'est très long je suis qu'au début pour avoir la première demande de rdv mais cela est très long je vis dans un studio où c'est vraiment pas pour un bébé de 2 mois du coup j'aimerais qu'on m'aide pour avoir un logement j'aimerais savoir si je peux avoir un logement social même si mon mari est sans papier ? sachant que j'ai le livret de famille car moi je suis française ma fille aussi donc normalement nous avons nos droits ici en France même si mon mari est toujours en situation irrégulière
Merci d'avoir une réponse

Par **amajuris**, le **25/08/2022 à 10:41**

bonjour,
votre mari a-t-il fait une demande de titre de séjour vie privée et familiale comme conjoint de français.
voir le lien ci-dessous : [carte de séjour conjoint de français](#)
salutations

Par **Sasa92000**, le **06/12/2022 à 22:32**

Bonjour
Je relance ce post suite aux questionnements précédents. Ma situation est presque similaire mais avec quelques modifications. Je m'explique, je suis française ainsi que notre fille qui a 8 mois. Nous nous sommes mariés en janvier 2022.. Mon mari est étranger et bénéficie d'une OQTF, qui a dépassé 1 an. Nous souhaitons déposer un dossier à la préfecture pour pouvoir régulariser sa situation en tant que parent d'un enfant français et conjointe française. Le problème est que le bailleur de ma ville pour les logements sociaux m'a été refusé puisqu'il n'a pas de titre de séjour ce que je comprends. Mais comment faire alors ? Car le bailleur refuse toutes les demandes même si un dossier a été déposé à la préfecture. Ils veulent un titre de séjour (et fin de la discussion). La dame m'a dit de « divorcé » puis de me « remarié » pour avoir un logement. Qu'en est-il du privé ? Ai-je le droit de demander un logement même si sa situation n'est pas encore régularisée.
Franchement je perds espoir et je vais devoir quitter le logement où je suis avec notre bébé de 8 mois. Je commence réellement à m'inquiéter pour notre avenir.
Merci de m'avoir lue.

Par **amajuris**, le **07/12/2022 à 10:39**

bonjour,
vous devez savoir qu'il y a plus de demandes de logements sociaux que de logements disponibles.
mais vous avez le droit de faire une demande de logement social.
en vous mariant avec un étranger en situation irrégulière avec en plus une OQTF, vous n'avez pas choisi la solution la plus facile pour votre avenir.
salutations

Par **Visiteur**, le **07/12/2022 à 11:32**

BonjourrrnPour toutes les personnes d'origine étrangère, le formulaire de demande de logement social doit être accompagné de la copie d'une pièce justifiant la régularité du séjour sur le territoire national. Vous devez donc pouvoir la produire pour déposer votre demande.rnrnSans cela, si vous obtenez un logement, ce ne sera sans doute pas un F3

Par **jodelariege**, le **07/12/2022 à 13:07**

bonjourrrnnet pour appuyer les réponses données je rajoute l'article ci dessous:rnrn"2,1 millions de personnes sont en attente de logement social : **elles ont 25 % de chances en moyenne de s'en voir attribuer un**. Mais cette probabilité diminue quand on dispose de moins de ressources.30 mars 2022"rnrnce qui veut dire que les dossiers sont super étudiés.....

Par **Soz**, le **06/01/2023 à 17:05**

Bonjour mon mari (mariés depuis 2018) est sans papier il a fait une demande de titre de séjour vie privée et familiale (il a eu un récépissé d'une durée de 3mois sans autorisation de travail malheureusement) nous avons un enfant et je suis enceinte du deuxième bébé nous vivons dans un T2 donc une seule chambre j ai enregistré le numéro unique de demande HLM est ce que je peux faire une demande au vue de ma situation (maman et enceinte) avec mon mari qui a un récépissé valable jusqu'au 16mars? Si non je peux faire la demande sans mettre mon mari sur ma demande? rnMercirnCordialement

Par **jodelariege**, le **06/01/2023 à 18:00**

bonjourrrnrlisez ou relisez les messages au dessus du votre : vous aurez la réponse

Par **Amelie_WJ**, le **16/01/2023 à 15:09**

Bonjour,rnrnJe suis française et j'habite dans un logement social HLM et je vais me marier avec mon conjoint qui n'a pas de papier de séjour.rnrnLorsque je vais déclarer à HLM que mon conjoint habite chez moi, peuvent-ils m'expluser du logement puisqu'il n'a pas de titre de séjour ?rnrnMerci à vous.

Par **amajuris**, le **16/01/2023 à 16:14**

bonjour,rnrnje vous conseille d'attendre d'être mariés et que votre mari fasse une demande de titre de séjour conjoint de français.rnrnil ne faut pas oublier que l'aide au séjour d'une personne irrégulière constitue un délit (article L823-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).rnrnvous savez qu'il existe des étrangers qui veulent se marier avec un(e) français(e) uniquement pour obtenir un titre de séjour, donc prudence.rnrnsalutations

Par **Nina1991**, le **07/03/2023** à **23:53**

Bonjour;rnrnJe suis algérienne avec un titre de séjour longue durée (10 ans), je suis agent d'état, je suis mariée depuis une année en France depuis une année et mon mari (algérien) possède un visa longue durée (3 mois) et à déposé pour un titre de séjour étudiant.rnrnMes questions sont:rnrnAi-je le droit de demander un logement social au vu de la situation de mon mari (demande via balae)?rnrnPour un regroupement familiale sur place est-ce que mon mari doit avoir un titre de séjour (vie privée vie familiale) ou pas la peine?rnrnQuelle est la meilleure procédure à suivre pour nous regroupement familial ou changement de statut vie privée vie familiale?

Par **amajuris**, le **08/03/2023** à **11:03**

bonjour,rnrnun visa de 3 mois n'est pas un visa longue durée, c'est un visa court séjour ou touristique.rnrnpour le regroupement familial, il y a des conditions de ressources et de logement.rnrnvous devez avoir le logement avant de faire votre demande de regroupement familial.rnrnvoir ce lien :rnrn[regroupement familial - famille algérienne](#)rnrnsalutations

Par **babam75**, le **24/05/2023** à **14:02**

bonjour je suis en couple avec un sans papier qui travaille et qui déclare ses impôts (OQTF depuis 2 ans aujourd'hui) et nous habitons via le privée dans un studio de 11 m².rnrnMo je travaille en CDI et j'ai un dossier de logement social, j'ai demandé un logement plus grand à mon nom seulement (je sais que c'est illégal d'héberger un sans papier). rnrnMais je vais bientôt me marier avec cette personne et je recherche donc un logement plus grand mais comment faire si je ne peux pas le déclarer comme futur occupant pour le logement . rnrnil va faire une demande de carte de séjour on ne sait pas si la reponse sera positive ou négative

Par **amajuris**, le **24/05/2023** à **14:09**

bonjour,rnrnen principe un étranger en situation irrégulière ne peut pas être embauché par un employeur;rnrnvous pouvez vous marier et faire votre demande de logement social après votre mariage;rnrnSalutations

Par **babam75**, le **24/05/2023** à **14:33**

merci pour votre réponse c'est vrai ce que vous dites un sans papier ne peut pas etre embauché mais pour survivre malheureusement certains sont contraints à tricher . rnrnmon futur mari a une promesse d'embauche pour septembre donc il va faire une demande de régularisation par le travail.rnrnde ce fait je vais donc déposer la demande de logement a mon nom seulement pour le momentrnrn

Par **Dalel ben**, le **10/01/2025** à **19:42**

Bonjour, svp dite moi si ont accepté votre demande où non.pask moi je suis actuellement dans un T2 avec un bébé et mon mari qui es sans papiers, je suis en hlm et je veux être relogé dans un T3 en plus le logement est insalubre plein de moisissures et l'humidité du coup j'étais contacté par le bailleur après plusieurs tentatives il ont demandé des papiers à fournir pour la demande de mutation et quand elle as su que mon mari n'a pas de titre de séjour m'a dit que mon dossier va être incomplet et peut être je vais avoir un refus. Bref je veux bien savoir si y'a quelqu'un dans le même cas que moi et c'était quoi la suite svp ?! Sachant que je vais passer en commission fin du mois où début du mois prochain.rnMerci de me répondre